

REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPECIALITE « EDUCATEUR SPORTIF » MENTION « SPORTS DE CONTACT ET DISCIPLINES ASSOCIEES »

Le titulaire du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « sports de contact et disciplines associées » exerce le métier adossé à l'appellation « éducateur sportif » ou « entraîneur » en sports de contact et aux disciplines associées. Il exerce les activités suivantes de manière autonome, seul ou en équipe, en cohérence avec le projet global de la structure ou la politique fédérale :

- animation et enseignement auprès de tout public dans tout lieux d'accueil ou de pratique ;
- animation et enseignement des différentes activités des sports de contact et disciplines associées ;
- encadrement et conduite de cycles d'apprentissage et d'entraînement ;
- conception et mise en œuvre de projet sportif et pédagogique et d'entraînement

Les principaux emplois susceptibles d'être offerts aux titulaires d'un BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « sports de contact et disciplines associées » peuvent se décliner auprès des structures privées relevant du secteur associatif, principalement des clubs affiliés à la Fédération française de kick boxing, muay thai et disciplines associées, ou marchand comme les salles de remise en forme, les structures privées de loisirs, les établissements de santé, centres de prévention ou les comités d'entreprise.

Les éducateurs sportifs peuvent être amenés à travailler auprès de plusieurs employeurs et parfois de façon saisonnière notamment lorsqu'ils interviennent auprès des centres de vacances sportives

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i> Les modalités d'évaluation des unités capitalisables (UC) 1 et 2 sont définies à l'article A. 212-47-3 du code du sport. Les modalités d'évaluation des unités capitalisables (UC) 3 et 4 sont définies à l'annexe II du présent arrêté.	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION

UC 1 - ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE

Participation au fonctionnement de la structure de sports de contact et disciplines associées - Accueil, information et orientation des différents publics au sein de la structure proposant la pratique des sports de contact et disciplines associées en prenant en compte leurs caractéristiques physiques, cognitives et psychiques. - Participation aux actions de communication et de promotion des activités de sports de contact et disciplines associées en adaptant les modalités de communication de l'information aux singularités de son interlocuteur. - Promotion des sports de contact et disciplines	C1.1-Communiquer dans les situations de la vie professionnelle en adaptant la démarche et les outils aux singularités des interlocuteurs. C1.2-Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté en favorisant la	Une seule modalité certificative permet d'évaluer de façon distincte les UC 1 et 2. La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen : - de la production d'un document explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique. -d'une soutenance orale suivie d'un entretien.	Le candidat : - Adapte sa communication aux différents publics afin de favoriser l'intégration de tous - Produit des écrits professionnels adaptés aux caractéristiques et besoins des publics concernés - Promeut les projets et actions de la structure en prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychique des publics impliqués. - Repère les attentes et les besoins des différents publics pour favoriser l'intégration de tous. - Choisit les démarches adaptées en fonction
---	--	--	---

<p>associées avec le développement des nouvelles pratiques, en relation avec les collectivités locales, le monde scolaire et les entreprises, et selon des modalités adaptées aux caractéristiques et besoins de chacun.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation à la planification des activités et veille quant à leur déclinaison opérationnelle dans un label de démarche citoyenne avec un souci de préservation des ressources. - Participation à l'organisation des activités de la structure en prenant en compte les caractéristiques singulières des différents publics notamment ceux en situation de handicap. - Contribution active aux initiatives prenant en compte le développement durable - Entretien du matériel pédagogique et préservation des installations 	<p>dimension collective et l'intégration de tous.</p> <p>C1.3-Contribuer au fonctionnement d'une structure en tenant compte des particularités de publics impliqués.</p>		<p>des singularités des publics.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantit l'intégrité physique et morale des publics - Se situe dans la structure - Situe la structure dans les différents types d'environnement - Participe à la vie de la structure en veillant à respecter l'intégration de tous.
--	--	--	---

UC 2 - METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

<p>Conception et réalisation d'un projet d'animation dans le champ des sports de contact et disciplines associées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposition d'un projet d'animation en prenant en compte des caractéristiques du contexte de son intervention afin de l'inscrire dans le cadre des politiques publiques et/ou fédérales. - Proposition d'activités s'inscrivant dans le programme de la structure en prenant en compte les caractéristiques singulières des différents publics. - Participation à la conduite d'actions de sensibilisation et d'animation en activités de la forme visant à une meilleure prise en compte des bienfaits de l'activité sportive dans une perspective de maintien 	<p>C2.1-Concevoir un projet d'animation en tenant compte des particularités des publics impliqués.</p> <p>C2.2-Conduire un projet d'animation dans une perspective éducative et intégrative.</p>	<p>Une seule modalité certificative permet d'évaluer de façon distincte les UC 1 et 2.</p> <p>La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la production d'un document explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique. -d'une soutenance orale suivie d'un entretien. 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Situe son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli dans une perspective éducative et intégrative. - Définit les objectifs et les modalités d'évaluation en prenant en compte les caractéristiques spécifiques de chacun - Identifie les moyens nécessaires à la réalisation du projet en lien avec les singularités des publics impliqués - Planifie les étapes de réalisation - Anime une équipe dans le cadre du projet en incluant chaque
--	--	--	---

<p>ou d'amélioration de la santé en lien avec les spécificités des publics encadrés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'organisation du travail et à l'animation de réunions - Participation à la programmation et à la planification des activités en sports de contact et disciplines associées - Définition des objectifs, des moyens et méthodes à mettre en œuvre pour réaliser son projet d'animation dans des conditions optimales de sécurité en prenant en compte les caractéristiques singulières des différents publics notamment ceux en situation de handicap. - Participation à l'élaboration du budget d'un projet d'animation - Participation au suivi logistique et administratif de son action. - Réalisation de bilans et propositions de perspectives futures de son action 	<p>C2.3-Évaluer un projet d'animation.</p>		<p>membre au regard de ses caractéristiques et besoins particuliers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procède aux régulations nécessaires afin de favoriser l'intégration de tous - Utilise les outils d'évaluation adaptés en lien avec les singularités des publics. - Produit un bilan - Identifie des perspectives d'évolution.
---	--	--	--

UC 3 : CONDUIRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DES SPORTS DE CONTACT ET DISCIPLINES ASSOCIEES

<p>Conduite de séances, de cycles d'initiation, de découverte, d'animation sportive ou d'apprentissage des activités en sports de contact et disciplines associées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conduite d'action permettant l'éveil à la logique interne des sports de contact et disciplines associées et aux règles de ces disciplines en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychique de tous les pratiquants. - Conduite d'action permettant la découverte des règles, conventions et principes de l'activité en 	<p>C3.1-Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des sports de contact et disciplines associées en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychique de tous les pratiquants.</p> <p>C3.2-Conduire la séance, le cycle d'animation ou</p>	<p>L'épreuve certificative est réalisée au moyen de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) la production d'un document comprenant un cycle d'entraînement composé de minimum six séances d'entraînement portant sur l'une des disciplines non compétitives suivantes : « kick boxing » ou « muay thai ». 2) une mise situation professionnelle composée d'une conduite d'une séance d'animation issue du cycle susmentionné, suivie d'un entretien portant sur la conduite de séance et le dossier dont elle est issue. 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fixe les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation en lien avec caractéristiques des publics encadrés - Prend en compte les caractéristiques du public, notamment en situation de handicap dans la préparation de la séance ou du cycle - Organise la séance ou le cycle en prenant en compte les singularités des pratiquants - Programme une séance ou un cycle en fonction des objectifs fixés en prenant en compte les caractéristiques
---	---	--	--

<p>tenant compte des spécificités des publics</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'engagement des pratiquants dans les animations de loisir ou à un premier niveau de compétition - Maîtrise des phénomènes liés à l'activité du groupe et aux comportements des différents publics - Proposition de situations pédagogiques dans le champ des sports de contact et disciplines associées, adaptées aux caractéristiques des publics encadrés - Conduite d'actions d'initiation, d'apprentissage et d'enseignement aux sports de contact et disciplines associées, progressives et adaptées aux singularités des différents publics - Utilisation des méthodes pédagogiques et d'enseignement adaptées au contexte d'intervention et aux caractéristiques des publics encadrés - Evaluation de séances et de cycles ou programmes en regard des objectifs définis et des caractéristiques singulières des différents publics 	<p>d'apprentissage dans le champ des sports de contact et disciplines associées à partir des particularités des publics impliqués.</p> <p>C3.3-Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des sports de contact et disciplines associées notamment au regard de la prise en compte des caractéristiques spécifiques et des besoins de chacun.</p>		<p>physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychique des pratiquants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Met en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de la séance ou du cycle ainsi qu'aux caractéristiques spécifiques des publics encadrés - Adapte son action pédagogique aux singularités des publics encadrés - Construit et utilise des outils d'évaluation adaptés aux sports de contact et aux disciplines associées -Évalue son action -Évalue la progression des pratiquants en prenant en compte leurs singularités.
--	---	--	--

UC 4 – MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION « SPORTS DE CONTACT ET DISCIPLINES ASSOCIEES » POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE

<p>Encadrement des sports de contact et disciplines associées en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même lors des séances d'animation ou d'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise les techniques relatives aux sports de contact et aux disciplines associées utilisées en tenant compte des spécificités des publics 	<p>C4.1- Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques des sports de contact et disciplines associées en lien avec les singularités des pratiquants</p>	<p>L'épreuve certificative est réalisée au moyen de :</p> <p>1) la production d'un document comprenant un cycle d'entraînement composé de minimum huit séances d'entraînement portant sur l'une des disciplines compétitives suivantes : « kick boxing » ou « muay thai ».</p>	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise les techniques de la mention sports de contact et disciplines associées, appliquées aux caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des pratiquants - Maîtrise les gestes techniques et les conduites professionnelles des
---	---	--	--

<ul style="list-style-type: none"> - Proposition de situations pédagogiques dans le champ des sports de contact et disciplines associées, adaptées aux potentialités et aux caractéristiques des publics encadrés pour les optimiser - Proposition de stratégies d'action dans le domaine de la prévention et de la sécurité en sports de contact et disciplines associées, adaptées aux caractéristiques des publics encadrés - Veille aux conditions de sécurité particulières de l'espace de pratique des sports de contact et disciplines associées en préservant l'intégrité physique et psychique des pratiquants au regard de leur singularité - Gestion de l'aménagement de l'espace et du matériel de pratique pour garantir les conditions de sécurité en lien avec les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants. - Veille aux évolutions réglementaires concernant les pratiques - Veille et adaptation aux nouvelles disciplines et techniques des sports de contact et disciplines associées - Contribution à la construction de la citoyenneté - Contribution à la lutte contre les addictions, la violence, la maltraitance des mineurs, la discrimination, la radicalité en identifiant et signalant, le cas échéant, les comportements à risques 	<p>C4.2- Maîtriser et faire appliquer les règlements des sports de contact et disciplines associées afin que chaque sportif évolue en sécurité</p> <p>C4.3- Garantir des conditions de pratique en sécurité tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité</p>	<p>2) une mise situation professionnelle composée d'une conduite en sécurité d'une séance d'entraînement issue du cycle susmentionné, suivie d'un entretien portant sur la conduite de séance et le dossier dont elle est issue.</p>	<p>sports de contact et disciplines associées adaptées aux particularités des pratiquants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilise les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage et dans une logique inclusive - Maîtrise et fait appliquer les règlements techniques et usages de des disciplines en choisissant les moyens adaptés aux singularités des publics encadrés - Maîtrise et fait appliquer le cadre de la pratique fédérale en sports de contact et disciplines associées en veillant à respecter l'intégration de tous - Sensibilise aux bonnes pratiques et aux conduites à risques - Utilise le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité - Aménage l'espace de pratique ou d'évolution en veillant à l'intégration de tous les pratiquants - Veille à la conformité et à l'état du matériel et de l'espace de pratique ou d'évolution - Veille à l'intégrité physique et morale des pratiquants en accordant une vigilance particulière à leurs caractéristiques singulières (physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques)
---	--	--	--